

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 12 février 2024**

**Délibération n° CP-2024-3050**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Eau bien commun Lyon Métropole pour l'organisation de l'événement Rencontres du Mouvement européen pour l'eau - Signature d'une convention avec l'association Eau bien commun Lyon Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charriot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Commission permanente du 12 février 2024****Délibération n° CP-2024-3050**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Eau bien commun Lyon Métropole pour l'organisation de l'événement Rencontres du Mouvement européen pour l'eau - Signature d'une convention avec l'association Eau bien commun Lyon Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La Métropole est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable. Il s'agit d'une compétence obligatoire en vertu de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil n° 2020-0312 du 14 décembre 2020, la Métropole a fait le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Par délibération du Conseil n° 2022-1406 du 12 décembre 2022, Eau du Grand Lyon - la Régie est entrée en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce choix traduit une nouvelle ambition politique forte : la gestion publique d'un bien commun essentiel, l'eau. Cette ambition a été formalisée dans le cadre stratégique du service public d'eau potable 2021-2035, approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0841 du 13 décembre 2021.

Ce cadre stratégique se décline en six axes directeurs parmi lesquels figurent notamment :

- l'action pour la préservation des ressources en eau (axe A),
- la sécurisation du système d'alimentation en eau potable à long terme et face aux crises (axe B),
- le rapprochement du service auprès de ses usagers (axe C).

Ce cadre stratégique rappelle également l'un des piliers de la politique publique définie par la Métropole et déployée par Eau du Grand Lyon - la Régie : garantir le droit fondamental d'accès à une eau potable de qualité pour toutes et tous et rendre effectif le droit à l'eau.

Cette vision politique de l'eau, relevant du bien commun, est partagée par d'autres collectivités mais également au niveau européen par des organisations citoyennes. Parmi ces organisations, figure le Mouvement européen pour l'eau qui organise chaque année des rencontres afin de coordonner et développer ses actions de plaidoyer pour la reconnaissance du droit humain à l'eau, ainsi qu'une gouvernance publique et démocratique de l'eau. Les dernières rencontres du Mouvement européen pour l'eau se sont tenues à Bruxelles en avril 2023. Les prochaines rencontres sont prévues du 4 au 6 avril 2024 à Lyon. Elles comporteront une séquence permettant aux Grand Lyonnais d'être sensibilisés à cette thématique et donneront une opportunité à l'assemblée des usagers de l'eau d'y contribuer.

L'association Eau bien commun Lyon Métropole, membre du Mouvement européen pour l'eau, est impliquée dans l'organisation de cet événement. Cette association a pour priorité le renforcement de la participation et l'expertise citoyenne pour faire entendre la voix des usagers dans tous les lieux de décision concernant l'eau.

## II - Objectifs

Dans le cadre de l'organisation de l'événement Rencontres du Mouvement européen pour l'eau, l'association Eau bien commun Lyon Métropole sollicite auprès de la Métropole une subvention d'un montant de 6 000 €. L'événement devrait regrouper une centaine de personnes de 13 pays européens.

La 1<sup>ère</sup> journée sera consacrée à des débats autour des thèmes de la gestion publique et droit à l'eau et de la gestion publique et démocratie. La 2<sup>ème</sup> journée portera sur le bilan d'activité et le fonctionnement du mouvement, les actualités par pays et l'organisation de travaux thématiques en ateliers. La 3<sup>ème</sup> journée sera dédiée à des échanges autour des plaidoyers pour l'eau en France.

L'accueil de cet événement sur le territoire de la Métropole permettra aux élus et citoyens membres des collectifs de l'association Eau bien commun Lyon Métropole de partager leur expérience de passage en gestion publique de l'eau avec d'autres territoires, en particulier sur les thématiques du droit à l'eau et de la démocratie, et de consolider leur vision et ambition au niveau national et européen.

## III - Plan de financement prévisionnel de l'événement Rencontres du Mouvement européen pour l'eau

Le budget prévisionnel de l'évènement s'établit à 26 697,84 €. La subvention sollicitée auprès de la Métropole est de 6 000 €. L'association a sollicité en parallèle des subventions auprès d'autres acteurs publics.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
hébergement en hôtel (41 personnes)	4 176	Métropole	6 000
hébergement militant	1 000	Eau du Grand Lyon - la Régie	4 000
frais de déplacement	9 600	Agence de l'eau	3 000
location matériel interprétariat	2 031,60	Confédération paysanne	2 000
interprètes	6 200	mise à disposition mairie Lyon 4ème	1 800
maison des associations de Lyon 4ème	1 350	Fondation Danielle Mitterrand	3 000
mairie Lyon 4ème - salle du Conseil pour le samedi	450	participation des organisations aux frais des déplacements	5 607,60
frais de réceptions (café, viennoiseries, boissons)	600	bénévolat (contribution volontaire en nature : sept personnes sur deux jours)	1 290,24
bénévolat (contribution volontaire en nature : sept personnes sur deux jours)	1 290,24		
<b>Total</b>	<b>26 697,84</b>	<b>Total</b>	<b>26 697,84</b>

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 €, au profit de l'association Eau bien commun Lyon Métropole pour l'organisation de l'évènement Rencontres du Mouvement européen pour l'eau. L'attribution de cette subvention est encadrée par une convention définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de l'association Eau bien commun Lyon Métropole dans le cadre de l'organisation de l'événement Rencontres du Mouvement européen pour l'eau du 4 au 6 avril 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Eau bien commun Lyon Métropole, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 6 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P28O5853.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 13 février 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-316560-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
---